

*L'ajournement*

On a dit avec sincérité et à juste titre qu'on devrait essayer de demander de nouvelles élections, d'utiliser le pouvoir des Nations Unies pour organiser ces nouvelles élections. A mon avis, cette intervention serait prématurée tant qu'on ne peut garantir la sécurité des candidats et des électeurs. La jungle n'est pas l'endroit recommandé pour des élections. C'est précisément ce que voulait le gouvernement de Haïti la fin de semaine dernière en dépêchant des bêtes sauvages déguisées en hommes pour patrouiller les rues, dévorant ceux qui essayaient de donner naissance à une démocratie.

● (1825)

Encore une fois, j'implore la Chambre des communes de faire en sorte que ces morts ne soient pas morts en vain, mais que leur sang rallie le monde civilisé pour exercer des pressions sur ce qui prétend être un gouvernement dans ce triste pays et pour exiger qu'on prenne des mesures pour que se réalise le projet qui a avorté.

[Français]

**M. Jean-Guy Hudon (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Monsieur le Président, évidemment, les deux questions qui ont été soulevées ce soir—à l'époque de ces périodes supplémentaires de questions—sont terriblement d'actualité et je dois dire que autant la situation de l'Iran que celle d'Haïti nous préoccupent au plus haut point. Je dois dire que depuis l'annulation des élections en Haïti, la situation est dramatique et on est préoccupé, à l'heure actuelle, au ministère de suivre de plus près ce drame.

Au moment où je parle, la ministre des Relations extérieures (M<sup>me</sup> Landry) attend le rapport détaillé de notre ambassadeur à Haïti qui s'est entretenu plus tôt dans la journée avec le président du Conseil national du gouvernement d'Haïti. Il est prévu que l'ambassadeur fera rapport dans le plus bref délai.

Notre ambassadeur avait reçu de la ministre des Relations extérieures instruction d'exprimer au président Namphy, en termes non équivoques, notre vive déception suite à l'annulation de l'élection, ainsi que notre indignation face aux circonstances ayant provoqué cette décision. L'ambassadeur devait aussi rappeler au président l'urgence de donner suite à ses engagements, définis lors de son intervention en fin d'après-

midi dimanche. Le président s'est alors engagé à prendre rapidement les mesures nécessaires pour rétablir un échéancier électoral, soit d'ici février 1988.

Le gouvernement canadien tient à ajouter sa préoccupation à l'égard des personnes ayant formé le conseil électoral provisoire ou ayant prêté leur appui. Selon les premiers témoignages transmis par la mission de nos observateurs, le Canada est d'avis que le conseil électoral provisoire avait relevé le défi de rendre à terme l'organisation d'élection selon les critères les plus démocratiques, dans les circonstances historiques et sociales particulièrement difficiles en Haïti. Il importe donc que ces personnes puissent profiter rapidement d'une vie normale si elles le désirent et à la toute prochaine consultation électorale, notre ambassadeur a exprimé ce message dans les termes les plus directs.

S'il arrivait, monsieur le Président, que le gouvernement haïtien, légalement constitué, n'entreprenne aucune action sérieuse pour rétablir la situation, il pourrait s'avérer possible, comme l'évoquait hier le distingué représentant de Scarborough-Ouest (M. Stackhouse), que le Canada, avec d'autres pays, porte la question au niveau d'instances internationales concernées. Gardant à l'esprit une histoire tourmentée d'Haïti, déjà marquée d'une époque coloniale et d'interventions étrangères, le Canada émet toutefois clairement et avant tout l'espoir qu'une solution pourra être trouvée au sein même de la communauté haïtienne.

Monsieur le Président, la suspension de notre aide, on en a largement parlé et on donne à titre d'exemple la suspension de l'aide américaine. Je rappelle à ces gens-là, et dans le respect de nos Canadiens compatriotes d'origine haïtienne, que l'aide américaine, c'est une aide militaire. La nôtre, c'est une aide stratégique pour prendre en main, pour redonner au peuple haïtien la pure démocratie qu'il mérite.

**Le président suppléant (M. Paproski):** La motion portant que la Chambre s'ajourne maintenant est réputée être adoptée. La Chambre demeure donc ajournée jusqu'à demain, à 14 heures, conformément à l'article 3(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 29.)